

FEMMES EN

LE 12 DÉCEMBRE PROCHAIN
SORTIRA SUR NOS ÉCRANS
OMBLINE DANS LEQUEL MÉLANIE
THIERRY (BOULEVERSAÑTE)
CAMPE UNE JEUNE FEMME
ÉLEVANT SON BÉBÉ EN PRISON.
**À CETTE OCCASION, NOUS
NOUS SOMMES RENDUES
À LA PRISON DE BERKENDAEEL
POUR SAVOIR QUEL ÉTAIT LE
QUOTIDIEN DES FEMMES (ET
DES MAMANS) INCARCÉRÉES.**

Texte Christelle Gilquin / Photos Prod

4 % DE FEMMES EN PRISON

Il y a, dans les prisons belges, 10 664 hommes pour seulement 443 femmes, soit 4 %. Cela n'a pas toujours été le cas. «Jusqu'au 19^e siècle, note Sarah Auspert, historienne à l'UCL, les femmes étaient nettement plus nombreuses en prison qu'aujourd'hui. Mon étude sur la criminalité à Namur au 18^e siècle a montré qu'à l'époque, 40 % des crimes et délits étaient perpétrés par des femmes. Deux raisons à la baisse qui a suivi. Premièrement, plusieurs délits féminins autrefois poursuivis ont fini par être décriminalisés (prostitution, avortement). Deuxièmement, la diffusion du modèle de la famille bourgeoise a conduit les juges à protéger les femmes des risques liés à l'emprisonnement, évitant de priver un foyer d'une mère et d'une ménagère indispensable.» Dans le rapport des Femmes prévoyantes socialistes *Stéréotypes en prison, un prolongement de la société?*, Cécile Foucart et Gaëlle Gallet soupçonnent une plus grande indulgence de la part de la justice. «Les jugements seraient plus indulgents envers les femmes étant donné les plus grandes chances de réussite de leur socialisation par rapport aux hommes. Les femmes auteures de faits criminels sont généralement considérées comme moins dangereuses que les hommes, ce qui influence aussi les peines qui leur sont accordées.» Sans compter qu'on les voit également souvent comme des victimes d'un compagnon sans scrupule...

Les femmes ne seraient pourtant pas forcément moins violentes que les hommes. La différence tiendrait à ce qu'un comportement qualifié de criminel pour un homme sera parfois plutôt considéré comme psychiatrique pour une femme. «Si aujourd'hui les femmes délinquantes semblent avoir déserté les prisons, elles sont peut-être bien plus présentes que les hommes dans d'autres institutions d'enfermement, tels que les établissements psychiatriques ou de santé publique», conclut Sarah Auspert.

20 000 ENFANTS EN MOYENNE SONT CHAQUE ANNÉE CONCERNÉS PAR LA DÉTENTION DE L'UN DE LEURS PARENTS OU DES DEUX.

PRISON chagrin des mères

Les lourdes portes rouges claquent bruyamment derrière nous. Le verrou se referme automatiquement. C'est sûr: on ne sort pas facilement d'ici. Des murs élevés entourent le bâtiment, mais surprise: pas de barreaux aux fenêtres. Nous sommes à la prison des femmes de Berkendael (Forest). 102 femmes sont enfermées ici, pour une capacité de 64 détenues: la prison a beau être récente, proposer des infrastructures correctes, elle n'échappe pas au problème commun à toutes les prisons de notre pays: la surpopulation.

Des faits de drogue, essentiellement

«La majorité des détenues ont commis des infractions liées aux stupéfiants, explique Marie Mornard, attachée directeur faisant fonction. Beaucoup aussi sont là pour des faits de vol. Nous avons également quelques réclusions à perpétuité.» Un rapport européen (*Women Integration after Prison*) classe les détenues en trois types: les déviantes classiques, accumulant de multiples handi-

caps et exclusions sociales, pour la plupart récidivistes et droguées. Les femmes qui, souvent, ont été victimes de violence ou complices de crimes commis par leurs partenaires. Et les femmes hors normes, intégrées professionnellement, cultivées, qui ont, un jour, pété un câble et commis l'irréparable...

Moins de violence physique

Ici, les journées sont rythmées par le travail (ménage, préparation des repas, assemblage de pièces...), le préau, les visites, les ateliers (formation en informatique, esthétique, représentations théâtrales...). Tout se passe dans un calme relatif. «Les détenues commettent moins d'agressions physiques que les hommes, note Marie Mornard, mais on n'échappe pas aux insultes, ni aux disputes!» Contrairement à un rapport réalisé par les Femmes prévoyantes socialistes en 2010 (*Stéréotypes en prison, un prolongement de la société?*), disant qu'en raison du petit nombre de femmes détenues, notre système judiciaire concevrait peu d'aménagements

en fonction du sexe dans les établissements pénitentiaires, à Berkendael, elles ont droit à un suivi gynécologique. Elles peuvent même conserver quelques bijoux.

4 bébés

Mais il y a un autre aspect spécifique aux femmes à Berkendael: à côté des 102 prisonnières, la prison accueille aussi... 4 bébés! «Nous avons deux cellules aménagées, explique Marie Mornard: elles sont plus grandes, équipées de tout le matériel nécessaire à un bébé, les portes restent ouvertes pour permettre à l'enfant de courir dans les couloirs.» Mais que diable font ces bébés ici? En vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la non-séparation de l'enfant et de ses parents est un droit fondamental, mais aussi un besoin pour la construction de son identité et de sa personnalité. Certes, la prison n'est absolument pas un endroit pour un bébé (enfermement, manque d'hygiène, vie sociale irréaliste...), mais le traumatisme lié à la séparation d'avec sa mère serait bien plus

préjudiciable. La présence des bébés est diversement perçue à Berkendael. «Certaines codétenues, qui vivent mal la séparation d'avec leurs propres enfants, souffrent parfois d'être en contact avec ces bébés, remarque Marie Mornard. On observe également parfois des désaccords au niveau de l'éducation entre les mamans et les surveillantes. Certaines mamans se sentent dépossédées de leur rôle. Mais de manière générale, ces enfants apportent à toutes un sentiment d'apaisement et de joie. Et même si le quotidien des mamans en prison est difficile, le partager avec leur bébé est incontestablement un plus.» Au point parfois de créer une relation extrêmement fusionnelle avec leur enfant. «Cet enfant, rapporte une ex-détenue (citée par Sophie Buyse, présidente du Relais Enfants-Parents), je ne permettais à personne de le porter, je ne le posais jamais à terre, il était devenu pour moi la seule raison de vivre et j'étais devenue pour lui son univers. Je ne me suis pas aperçue que j'accaprais complètement mon fils.»

L'inévitable séparation

Pour éviter une trop grande fusion, le Relais Enfants-Parents emmène régulièrement ces enfants vers une crèche voisine. «Notre objectif, explique Jean-Claude Vitoux, directeur du Relais, est que le bébé voie autre chose: de l'herbe, de la pluie, d'autres enfants... Qu'il comprenne que la vie, ce n'est pas la prison. L'un d'entre eux, en arrivant à la crèche, fermait systématiquement toutes les portes: c'est dire s'il s'était habitué à l'univers carcéral!» Le Relais est également là pour aider la maman à se préparer à l'inévitable séparation lorsque l'enfant aura 3 ans. Une séparation souvent vécue dans le déchirement, comme le montre Mélanie Thierry dans le film *Ombline*. Surtout que l'après-prison équivaut souvent à un placement de l'enfant en institution. Transition entre un tête-à-tête fusionnel et une relation minimale...

Le chagrin des mères incarcérées

La suite, ce seront les visites organisées par le Relais Enfants-Parents une ou deux fois par semaine, un moment très attendu par les mamans, mais si court pour entretenir une vraie relation. «Nous

accompagnons psychologiquement les parents, assure Jean-Claude Vitoux, afin qu'ils puissent garder un véritable rôle de parents pendant ces visites. Car la tentation est grande de les gâter et de leur passer tout.» Selon le rapport européen cité ci-dessus, le chagrin des mères est un des points les plus sensibles de l'incarcération. Elles se sentent culpabilisées et inquiètes: où sont mes enfants? A qui va-t-on les confier? Vont-ils déraper? Que pensent-ils de moi? «Ils me reprochent de ne pas être là, raconte une détenue (1). C'est invivable, c'est trop dur. La plus dure des prisons, c'est d'être sans mes enfants. Tous les jours, je dois me battre pour ne pas me foutre en l'air. J'ai un vide. J'ai l'impression qu'on m'arrache mes petits à chaque fois.» Un jour, heureusement, viendra le moment auquel elles ont tant rêvé: le retour à la vie commune. Mais un nouveau défi les attendra: recréer le lien. Dans une étude britannique, 30 % des ex-détenues déclaraient qu'après la détention, leurs enfants leur étaient devenus étrangers, et 10 % n'espéraient plus reprendre la vie commune...



POUR EN SAVOIR PLUS

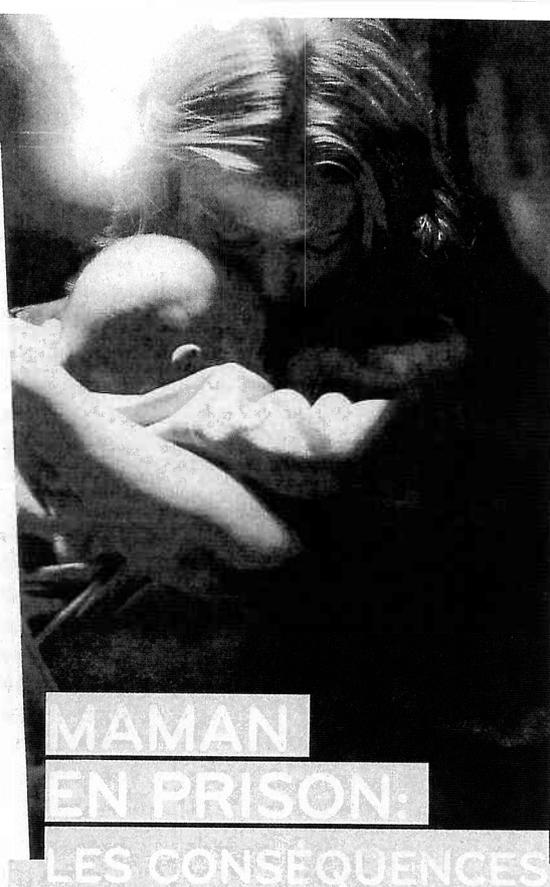
INTERNET

> www.lacode.be/une-maternite-derriere-les.html: une série de dossiers réalisés par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant.

> www.fondshoutman.be/cahiers/10_100510/prison.html.

ASSOCIATION

Le Relais Enfants-Parents, dans l'incapacité de gérer toutes les demandes des parents emprisonnés, est à la recherche de soutien logistique et financier. 02 534 88 13 ou www.relaisenfantsparents.be. C'est le cas aussi du projet Itinérances de la Croix-Rouge: www.croix-rouge.be.



MAMAN EN PRISON: LES CONSÉQUENCES

Il existe très peu d'études sur le développement des enfants qui ont vécu leurs premières années en prison. La plupart concluent que si l'attachement à la mère est de qualité (celles-ci sont

d'ailleurs souvent des mamans attentionnées), le développement cognitif, moteur et social de l'enfant est quelque peu retardé, ce retard étant vite rattrapé à la sortie de prison. Les recherches concernant l'impact de l'emprisonnement de la maman sont, elles, plus inquiétantes. D'abord parce que alors que 83 % des enfants vivent avec la mère lorsque le père est incarcéré, ils ne sont que 25 % à vivre avec leur père

si c'est la mère qui est détenue, le placement en institution étant le plus souvent de mise. Ensuite parce qu'il a été démontré que chez les enfants dont les parents sont emprisonnés (et encore plus lorsque ce sont les mamans) apparaissent souvent des comportements tels que comportements hostiles et agressifs, problèmes de discipline, peurs paniques, piètres résultats scolaires... Plus grave: des études ont démontré que les enfants placés suite à l'incarcération de leur mère sont de manière significative plus enclins à la délinquance lorsqu'ils deviennent adultes. La preuve par les chiffres: 1/3 des détenus ont eu un parent incarcéré...

(1) Témoignage tiré de *La prison au quotidien*, un rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant